

A V T (AV TRANSACTION)
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital social de 3 796,00 €
Siège social : 26 Rue DAMREMONT,
75018 PARIS
394 287 882 RCS PARIS

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 04 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le QUATRE FEVRIER,

Monsieur Henri HOLCMAN, associé unique et président de la société dénommée AVT au capital de 3 796,00 Euros, dont le siège social est à PARIS (75018), 26 Rue DAMREMONT, identifiée sous le numéro SIREN 394 287 882 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de PARIS, a pris ce jour les décisions suivantes.

MODIFICATION STATUTAIRE

L'associé unique constate que suite à une erreur matérielle, il a été indiqué à l'article 8 des statuts que le capital social de la société était divisé en 500 actions de un euro (1,00eur) chacune alors que le capital social est divisé en 500 actions de sept euros et cinq cent quatre-vingt-douze euros (7,592 eur) chacune entièrement souscrites et libérées.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Article 8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE- VINGT- SEIZE EUROS (3 796 EUROS).

Il est divisé en CINQ CENT (500) actions de SEPT EUROS ET CINQ CENT QUATRE- VINGT-DOUZE CENTIMES (7,592 EUR) de valeur nominale chacune souscrites en totalité et intégralement libérées réparties entre les associés de la manière suivante :

Monsieur HOLCMAN Henri : 500 actions numérotées de 1 à 500. »

L'associée unique ayant tout pouvoirs, avec faculté de délégation, pour assurer l'exécution des résolutions qui précèdent et pour remplir toutes formalités de droit, passer et signer tous actes et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Fait le 04 février 2025,

A PARIS

Signé par Henri Holcman
le 04/02/2025 17:08:50
IubByStmPSZ7wkZ5mV9Ho